

Compte rendu réunion de conseil municipal du 25 mars 2019

Subventions exceptionnelles école : L'école des Délices sollicite trois subventions exceptionnelles. 100€ dans le cadre de la visite du collège « Petit Versailles », 150€ pour l'installation de carreaux de terre cuite, créés par des enfants, sur la façade de l'école et 1300 € pour la classe de mer.

Intramuros application mobile : Une application qui permettra d'avoir des informations communales sur son téléphone a été validée pour un montant de 300€ HT pour l'année 2019.

Construction d'un poste de transformation électrique : Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'installation d'un poste de transformation électrique au lieu-dit « Le Plessis ».

Demande de report de loyer commerce alimentaire : L'ouverture du commerce alimentaire est repoussée d'un mois pour des raisons techniques. Le loyer sera décalé d'autant.

Extension du réseau d'assainissement eaux usées : le conseil municipal accepte le raccordement des habitations au lieu-dit « Les Ruaux » et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette réalisation (levés topo, autorisations etc.)

Demande de subvention association « assoiffés d'azur » : Une nouvelle association Clermontoise ayant présenté un projet de festival au lieu-dit « les Pins » pour l'été 2019, il est accordé une aide de 200€ pour la réalisation de cette manifestation.

Subventions 2019 : les subventions annuelles ont été reconduites avec les mêmes montants que les années précédentes, la délibération sera consultable sur le tableau d'affichage de la Mairie.

Tarif salles des fêtes 2020 : les tarifs de locations des salles des fêtes de Clermont-Créans ont été révisés et une hausse de 2% est appliquée à l'ensemble. Les tarifs sont consultables en Mairie.

Approbation du compte de gestion assainissement – Lotissement et commune : Les comptes de gestion du perceuteur, qui concernent l'assainissement, le lotissement et la commune, sont approuvés unanimement.

Approbation du compte administratif assainissement – lotissement et commune : Les comptes administratifs, qui concernent l'assainissement, le lotissement et la commune, sont approuvés unanimement.